

## Centre Psycho-Médico-Social



# PROJET DE CENTRE

2020-2025

N° d'entreprise : 0207.725.104

### **Centre PMS I de Verviers**

69A rue Aux Laines 4800 Verviers

Tél.: 04 279 67 32

49A rue Abbé Péters 4960 Malmédy

Tél.: 04 279 75 44

# PROJET DE CENTRE 2020-2025

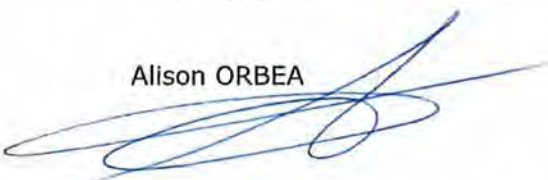
## CENTRE PMS I PROVINCIAL DE VERVIERS

rue Aux Laines, 69A  
4800 VERVIERS  
☎ 04 279 67 32

Antenne de Malmedy  
rue Abbé Péters, 49a  
4960 Malmedy  
☎ 04 279 75 44

Pour le Centre PMS  
La Directrice

Alison ORBEA



La Directrice générale adjointe  
Formation

pp.  
Pascale PITANCE



La Directrice Coordinatrice

Joëlle MARNETTE



Pour le pouvoir organisateur  
Le Directeur général  
Enseignement et Formation

Salvatore ANZALONE



## Table des matières

I. Contextualisation .....	4
II Dénomination et adresses du Centre .....	4
III. Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention .....	5
IV Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre .....	8
V. Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort.....	9
VI. Nombre d'agents et leurs fonctions.....	9
VII. Numérisation .....	10
VIII.Fonctionnement spécifique de notre CPMS.. ..	10
IX. Objectifs (axes du décret - programme spécifique du PO) .....	11
1 Offre de services .....	11
2. La réponse aux demandes des consultants .....	15
3. Actions de prévention .....	19
4 Le repérage des difficultés .....	20
5 Le diagnostic et la guidance ... ..	27
6 L'orientation scolaire et professionnelle .....	28
7 Le soutien à la parentalité .....	31
8.L'éducation à la santé .....	32

## **I. Contextualisation**

Dans le cadre actuel de la réforme des CPMS et du futur décret relatif à la structure et au recentrage des missions, le présent projet de centre est essentiellement une actualisation du projet 2016/2020. Ce projet n'étant pas le fruit d'une demande officielle par le pouvoir subsidiant, il est le reflet du travail actuel et du travail à venir jusqu'à la parution de nouveaux prescrits légaux. Bien que les agents aient été informés de sa reconduction sous sa présente forme, il n'a pas été l'objet de concertations d'équipe, il n'est donc pas signé par ses membres.

## **II. Dénomination et adresses du Centre**

Centre psycho-médico-social I provincial de Verviers  
Rue aux laines, 69a  
4800 Verviers  
Tel : 04 279 67 32

Antenne de Malmedy  
Rue Abbé Péters, 49a  
4960 Malmedy  
Tel : 04 279 75 44

### **III. Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention**

<b>ECOLE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>N°</b>	<b>CP</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>M</b>	<b>P</b>	<b>S</b>
ECOLE COMMUNALE DE BAELEN	Rue de la Régence	1	4837	BAELEN	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE MEMBACH	Place Thomas Palm	15	4837	BAELEN	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE JALHAY	Rue de la Fagne	12	4845	JALHAY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE SART	Rue de l'école	10	4845	JALHAY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE SOLWASTER	Route des Grands Fagnoux	2	4845	JALHAY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE TIEGE	Tiége	81	4845	JALHAY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE SART-LIERNEUX	Grand-Sart	5A	4990	LIERNEUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE JEVIGNE	Jevigné	21	4990	LIERNEUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE D'ARBREFONTAINE	Herdavoye	8	4990	LIERNEUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE BILSTAIN	Neupré	37	4831	LIMBOURG	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE GOE	Rue de l'Ecole	4	4834	LIMBOURG	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE LIMBOURG	Place Saint-Georges	53	4830	LIMBOURG	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE CHODES	Chemin des Ecoliers	1	4960	MALMEDY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE GEROMONT	Chemin du Léfa	26	4960	MALMEDY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE LONGFAYE	Route de Hargister	1	4960	MALMEDY		P	
ECOLE COMMUNALE DE XHOFFRAIX	Rue Curé Beckmann	2	4960	MALMEDY		P	
ECOLE COMMUNALE DE MONT	Route du Roteu	1	4960	MALMEDY	M		
ECOLE COMMUNALE DE MALMEDY CENTRE	Rue des Capucins	2	4960	MALMEDY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE MALMEDY GRANDS-PRES	Avenue des Alliés	175	4960	MALMEDY	M	P	

<b>ECOLE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>N°</b>	<b>CP</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>M</b>	<b>P</b>	<b>S</b>
ECOLE COMMUNALE DE LIGNEUVILLE	Route de Monteneau	1	4960	MALMEDY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE BELLEVAUX	Bellevaux	14	4960	MALMEDY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE BURNENVILLE	Rue St Hilaire	19	4960	MALMEDY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE PONT	Rue de St Donat	2	4960	MALMEDY		P	
ECOLE COMMUNALE DE OLNE	Chemin des écoliers	3	4877	OLNE	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE ST HADELIN	Faweux	9	4877	OLNE	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE WEGNEZ	Rue des combattants	1	4860	PEPINSTER	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE WEGNEZ CROIX-ROUGE	Rue purgatoire	60-62	4860	PEPINSTER	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE SOIRON	Soiron Centre	1	4860	PEPINSTER	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE JUSLENVILLE	Rue Ch. Rittweger	162-164	4831	THEUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE THEUX	Rue Hovémont	91	4910	THEUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE JEHANSTER	Rue des sarts	1	4910	THEUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE POLLEUR	Place E. Cornesse	85	4910	THEUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE LA REID	Place du Marais	119	4910	THEUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE TROIS-PONTS	Rue des écoles	5	4980	TROIS-PONTS	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE BASSE BODEUX	Rue de Huy	81	4980	TROIS-PONTS	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE WANNE	Rue de Wanne	28	4980	TROIS-PONTS	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE WAIMES CENTRE	Rue Chantraine	15	4950	WAIMES	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE THIRIMONT	Rue Derrière la cour	1	4950	WAIMES	M	P	

ECOLE	ADRESSE	N°	CP	COMMUNE	M	P	S
ECOLE COMMUNALE D'ONDENVAL	Rue D. Querinjean	4	4950	WAIMES	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE WALK	Rue Morfat	129	4950	WAIMES	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE FAYMONVILLE	Rue de Wemmel	11	4950	WAIMES	M	P	
ECOLE COMMUNALE D'OVIFAT	Rue de l'église	1	4950	WAIMES	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE ROBERTVILLE	Rue Centrale	40	4950	WAIMES	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE SOURBRODT	Rue de la Station	38	4950	WAIMES	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE CREPPE	Rue de l'église	1	4900	SPA	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE NIVEZE	Rue J.B. Romain	19	4900	SPA	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE FRANCORCHAMPS	Place Jamar	1	4970	FRANCORCHAMPS	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE HOCKAY	Rue Abbé Dossogne	18	4970	FRANCORCHAMPS	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE STER	Rue Mathieu Nisen	343	4970	FRANCORCHAMPS	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE LA GLEIZE	Rue de l'église	11	4987	STOUMONT	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE MOULIN DU RUY	Moulin du Ruy	6	4987	STOUMONT	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE RAHIER	Rahier	77	4987	STOUMONT	M	P	
ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS	Rue aux laines	69	4800	VERVIERS			S
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Rue Peltzer de Clermont	104	4800	VERVIERS			S
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE	Rue du Canada	157	4910	LA REID			S
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL	Rue Aux laines	21	4800	VERVIERS			S
CENTRE D'EDUCATION ET DE FORMATION EN ALTERNANCE	Rue aux Laines	69	4800	VERVIERS			S

**Nombre d'implantations desservies : 57**

**Total élèves pondéré au 15.01.20 : 8153**

Total CEFA au 15.01.20 : 126

Total des élèves en Intégration au 15.02.20 : 45

#### **IV. Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre**

Conformément aux dispositions légales, les actions du centre PMS I de Verviers sont sous-tendues par l'ensemble des valeurs définies dans le programme spécifique de la Province de Liège, dans lesquelles se reconnaissent les membres du service.

Notre CPMS s'intègre, par la volonté de notre Pouvoir organisateur, dans les Services de la Guidance de la Province de Liège.

Sur le plan méthodologique, la « Charte méthodologique de travail des CPMS de la Province de Liège » est d'application depuis son adoption par le Collège provincial, le 16 janvier 2014.

De plus, le personnel technique du Centre veille à respecter au mieux la multidisciplinarité, la déontologie, notamment en matière de secret professionnel, l'indépendance vis-à-vis des écoles.

Nous cultivons le travail en réseau, gage d'une prise en charge optimale des situations sur lesquelles il est amené à se pencher.

Par ailleurs, notre dynamique s'inscrit aussi dans la démarche d'épanouissement de la personne humaine au sein d'une société plus juste et plus solidaire, de respect de la pluralité des valeurs et des croyances par des interventions imprégnées à la fois de tolérance active et de solidarité.

Nous souhaitons aider les consultants à développer leurs capacités de réflexion afin de prendre des décisions responsables et favoriser leur autonomie de choix de vie.

Nous souhaitons participer au développement harmonieux du consultant, en tenant compte de toutes **les richesses** individuelles, des potentialités à développer, dans le respect des croyances et des valeurs de chacun.

Nous voulons œuvrer à rendre nos jeunes acteurs de leur vie et citoyens responsables acteur dans une société en mouvement et en mutation.



## **V. Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort**

Certaines de nos écoles communales se situent dans des communes urbaines où un processus de reconversion a débuté. D'autres écoles se situent dans des communes à caractère rural ou résidentiel.

Une partie de la population desservie est fortement touchée par la crise économique, ce qui implique de nombreux problèmes et diminue la capacité d'action des parents.

Dans les communes les plus urbanisées, on note un grand métissage culturel, ce qui rend nécessaire de notre part une meilleure connaissance des différentes cultures afin de permettre l'exercice de nos missions.

Dans l'ensemble, toutes les couches sociales sont représentées, mais leur répartition varie selon les communes.

Notre population est frontalière de la Communauté germanophone et de la Province du Luxembourg, et est donc géographiquement très dispersée. Les composantes culturelles, linguistiques et économiques sont bien différentes.

Nous travaillons également dans l'enseignement secondaire, au sein d'écoles techniques, professionnelles et d'alternance (CEFA : Centre d'Enseignement et de Formation en Alternance).

Enfin, nous desservons également l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Paramédical qui organise des sections dans le domaine paramédical. Les études organisées mènent à l'obtention du brevet d'infirmier hospitalier.e.

## **VI. Nombre d'agents et leurs fonctions**

Le Centre compte 17 agents et 1 auxiliaire professionnelle.

9 équivalents temps plein sont engagés dans le cadre de base:

- 1 directrice - conseillère,
- 3 conseillères psychopédagogiques ;
- 3 auxiliaires sociales;
- 2 auxiliaires paramédicales

Notre service bénéficie d'un équivalent temps plein (auxiliaire sociale) en cadre complémentaire CEFA et depuis septembre 2019, de deux équivalents temps plein en cadre complémentaire logopédique.

5 agents temporaires complètent les horaires de leurs collègues à temps partiels.

## **VII. Numérisation**

La numérisation des dossiers élèves, via le logiciel OMNIPRO, est d'application depuis la rentrée scolaire 2016-2017 suite à la volonté de notre Pouvoir organisateur.

## **VIII. Fonctionnement spécifique de notre CPMS**

Notre centre dessert, comme nous l'avons vu, un grand nombre d'écoles réparties sur un vaste territoire géographique. Les nombres d'implantations et d'élèves par agents sont très importants, ce qui nécessite une grande organisation et cohérence au sein des équipes.

Depuis 2 ans, bien que chaque équipe multidisciplinaire soit référente d'un secteur comprenant plusieurs écoles, un système de « permanence » a été mis en place dans chaque école.

Au sein de chaque équipe, les écoles ont été réparties entre les agents, permettant à chaque école d'avoir un « agent PMS référent » comme premier point de contact.

Ce système permet aux écoles une facilité d'accès à nos services et une identification plus rapide de l'équipe PMS. Il offre aux enseignants un soutien plus régulier afin d'analyser ensemble les situations et mettre en place des actions ou des aménagements raisonnables.

Il permet également aux parents et aux élèves de nous rencontrer à l'école s'ils le souhaitent. Pour l'agent PMS, il fluidifie les relations avec l'école et permet une plus grande connaissance des élèves et de leur famille. Ces permanences s'organisent soit mensuellement soit hebdomadairement, en concertation avec l'école, au prorata de la taille de l'établissement et des problématiques rencontrées.

La présence de l'agent de référence est communiquée chaque mois à la Direction d'école qui se charge de l'affichage aux valves de son établissement afin que chaque enseignant, éducateur et parent soient informés de la présence de l'agent PMS.

Les situations relevées par les référents sont partagées et réfléchies en équipe multidisciplinaire et les collègues apportent leur soutien spécifique en fonction de l'analyse des situations.

Depuis septembre 2019, des logopèdes ont été engagées en CPMS, elles ont intégré les équipes et sont « co-référentes », uniquement pour les classes maternelles, avec leurs collègues PMS.

Elles participent au repérage des difficultés et proposent des remédiations collectives et individuelles. Leurs actions précises sont décrites dans les pages suivantes.

## **IX. Objectifs (axes du décret - programme spécifique du PO)**

1. Offre de services
2. Réponses aux demandes des consultants
3. Actions de prévention
4. Repérage des difficultés
5. Diagnostic et guidance
6. L'orientation scolaire et professionnelle
7. Le soutien à la parentalité
8. L'éducation à la santé

Voir tableau en annexe comprenant les colonnes suivantes :

- **Objectifs** : axes du décret programme spécifique du P.O.
- **Actions** : relevé des actions à mettre en œuvre.
- **Sens** : raison d'être des actions.
- **Gestion** : évaluation des actions réalisées, avec les critères :
  - d'efficacité (rapport entre le résultat obtenu et le résultat attendu),
  - d'efficience (rapport entre les moyens et ressources consacrés et les résultats obtenus),
  - de pertinence (rapport entre les besoins identifiés et besoins rencontrés),
  - de potentialité (rapport entre les besoins réalisés et les ressources disponibles).
- **Mesure** : indication relative à la prévision, notamment quantitative, des actions.
- **Evolution** : transformations et modifications éventuelles.

Objectifs Axes du décret	Moyens et activités mis en œuvre	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
<p><b>1. <u>Offre de services</u></b></p>	<p>➤ Rencontres, réunions et distributions du document provincial dans tous les établissements desservis par notre CPMS</p> <p>Ce dépliant est celui édité par les Services de la Guidance de la Province de Liège</p>	<p>➤ Permet de faire connaître nos missions aux élèves et à leur entourage</p> <p>Permet également aux familles de connaître nos coordonnées</p>		<p>➤ Ces distributions se feront lors des visites de reprise de contact du début d'année scolaire.</p> <p>Les agents profitent de leurs visites dans les écoles afin de rencontrer les équipes éducatives et/ou enseignantes ainsi que les directions d'écoles</p>	

Objectifs Axes du décret	Moyens et activités mis en œuvre	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
	<p>➤ Dans l'enseignement fondamental, distributions d'un courrier spécifique à notre service couplées à celles des dépliant provinciaux</p> <p>➤ Dans l'enseignement secondaire, présentations des équipes dans les classes de 1<sup>o</sup> année (« séances d'accueil en 1<sup>ère</sup> secondaire »)</p> <p>➤ Participation aux réunions du Conseil de zone des CPMS de Verviers</p>	<p>Ce courrier annonce aux parents que nos équipes organiseront des actions ciblées dans certaines classes.</p> <p>Séances d'informations dans toutes les classes de 1<sup>ère</sup> secondaire</p> <p>Echanges de pratiques professionnelles, tissage d'un réseau social verviétois, défense des valeurs de la Province de Liège, représentation dans d'autres instances en lien avec le travail PMS.</p>		<p>Les membres de l'équipe se chargent d'acheminer les documents vers les écoles du ressort, en même temps que ceux déjà cités.</p> <p>Il est important que les jeunes puissent mettre un visage sur un nom. L'équipe peut être intégrée à l'accueil organisé par les différents établissements.</p> <p>Il est essentiel pour notre service de connaître nos collègues des autres réseaux ainsi que leurs pratiques professionnelles et de leur faire connaître les nôtres.</p> <p>La direction du CPMS est membre de droit de ce Conseil alors qu'une C.P.P. et une A.S. ont été élues et en font partie au titre d'invitées permanentes.</p>	

Objectifs Axes du décret	Moyens et activités mis en oeuvre	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
	<p>➤ Entretiens individuels avec chaque élève de 1ère différenciée</p> <p>➤ Distributions d'anamnèses familiales en 1<sup>ère</sup> maternelle et en 1ère secondaire</p> <p>➤ Diffusion des projets d'établissement aux directions d'écoles</p>	<p>Instaurer une relation de confiance avec ces jeunes et couper court à d'éventuels « a priori »</p> <p>Récolter des informations sur chaque nouvel inscrit (traitements médicaux, paramédicaux, logopédie éventuelle,...)</p> <p>Faire connaître nos missions à nos partenaires en leur transmettant notre Projet de Centre</p>		<p>Ces rencontres avec les élèves de 1ère différenciée sont importantes car ces derniers, qui ont souvent un parcours scolaire difficile et nécessitent une attention particulière de notre part</p> <p>Distributions, dépouillements des anamnèses aussi bien pour nos élèves du fondamental que pour ceux du secondaire</p> <p>La direction du CPMS prend, chaque année, contact avec les directions d'école afin de leur part des projets et fonctionnement de son équipe et prendre connaissance de leur projet d'établissement.</p>	

Objectifs Axes du décret	Moyens et activités mis en œuvre	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
<p><b>2. <u>La réponse aux demandes des consultants</u></b></p>	<p>➤ Travail initial d'analyse multidisciplinaire dans la plupart des cas</p> <p>➤ Organisation de réunions d'équipe, échanges d'informations entre agents</p>	<p>➤ Analyser la demande permet de décider de la suite à lui donner, en ciblant le membre de l'équipe le plus adéquat à y répondre.</p> <p>➤ Communications permanentes entre les différents agents d'une même équipe</p>		<p>➤ L'agent PMS de référence, lors de ses permanences, prend le temps d'écouter les premières demandes, il en discute en équipe, et ils décident ensemble des pistes d'intervention qui semblent les plus judicieuses. Certaines demandes sont claires et prennent peu de temps dans le traitement de l'information, alors que d'autres ne justifient pas toujours une intervention du CPMS, mais nécessitent une orientation adéquate.</p> <p>➤ Chaque membre du CPMS travaille en équipe, fournit et reçoit toutes les informations pertinentes. Chacun respecte également la spécificité de la fonction de ses collègues.</p> <p>➤ Les agents appartenant à plusieurs équipes participent au double voire au triple de réunions d'équipes</p>	

Objectifs Axes du décret	Moyens et activités mis en œuvre	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
	> Entretiens avec les élèves, entretiens avec les familles, entretiens avec les acteurs scolaires, entretiens avec des services extérieurs	> Après l'analyse de la demande, nous rencontrons, en général, les personnes émettrices d'une demande afin de réfléchir avec elles aux suites à donner.		> L'apport de chaque discipline s'avère aussi riche qu'utile mais vu le nombre de demandes reçues quotidiennement, il ne nous est pas possible d'assurer tous les entretiens ensemble.  Le nombre de demandes d'interventions ne cesse de croître et nous constatons également que la nature et que la complexité de celles-ci ont évolué également d'année en année.	



Objectifs Axes du décret	Moyens et activités mis en œuvre	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réception des demandes concernant les élèves du CEFA par l'auxiliaire sociale de cette équipe</li> <li>➤ Organisation des journées ou demi-journées de permanences fans le fondamental et dans le secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La demande sera toujours revue par l'AS responsable mais un travail de réflexion avec son équipe est organisé.</li> <li>➤ Nos équipes assurent chaque semaine ou mois des permanences dans les établissements</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'A.S. informe, prend l'avis de ses collègues et/ou demande leur intervention lorsqu'elle le juge pertinent</li> <li>➤ Les élèves peuvent se présenter spontanément aux permanences de nos agents. Il en va de même pour leurs parents.</li> <li>➤ Les éducateurs, enseignants et directeurs peuvent également faire appel à notre service lorsque nous sommes de permanence dans leur établissement.</li> </ul>	

Objectifs Axes du décret	Moyens et activités mis en œuvre	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
<p><b>3. Actions de prévention</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation à la Plateforme intersectorielle Enseignement/ Aide à la jeunesse de Verviers</li> <li>➤ Animations</li> <li>➤ Collaboration avec la nouvelle cellule d'appui provinciale, API sur la question du harcèlement scolaire et cyber harcèlement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévention systémique du décrochage , bien-être à l'école, orientation scolaire et professionnelle</li> <li>➤ Prévention relative à l' estime de soi, le harcèlement, la vie affective et sexuelle, l'orientation scolaire</li> <li>➤ Prévention des situations de harcèlement scolaire et cyber harcèlement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La directrice de notre CPMS siège à cette plateforme</li> <li>➤ Nous rencontrons tous les élèves de 5<sup>ème</sup> primaire, de 6<sup>ème</sup> primaire de nos écoles fondamentales lors d'animations sur ces thématiques</li> <li>Nous proposons également ces animations dans d'autres classes primaires ou secondaires si nous le jugeons nécessaire lors de nos échanges avec les enseignants et directeurs d'écoles</li> <li>➤ Nous sommes soucieux d'enrichir nos connaissances, nos techniques et nos collaborations afin de prévenir de façon efficace les situations de harcèlement</li> </ul>	

<p><b><u>4. Le repérage des difficultés</u></b></p>	<p>➤ Collectes d'informations au travers de l'anamnèse distribuées aux nouveaux inscrits.</p> <p>➤ Réunions avec chaque enseignante de 1<sup>ère</sup> maternelle</p>	<p>➤ Permet d'élaborer un dossier de base pour chaque élève.</p> <p>➤ Dépister précocement les difficultés qui entravent l'apprentissage pour assurer à l'enfant les meilleures chances d'optimiser son potentiel.</p>	<p>➤ Le dossier de chaque élève contient, au minimum les données administratives de l'élève. En plus de cela, nous insérons dans les dossiers, les « compte-rendu » d'entretiens, les protocoles de tests et tout document pertinent lié à l'élève</p> <p>➤ Nous basons ces réunions sur un questionnaire qui permet d'inventorier les difficultés de développement en balayant les grands axes :  alimentation, propreté, langage, psychomotricité, difficultés sensorielles ou de santé éventuelles, intégration sociale. Il est utilisé au deuxième semestre afin que l'enfant ne soit pas en période « d'adaptation scolaire ».</p>	
---	---	--	---	--

	<p>➤ Dépistages dans les classes de 2<sup>ème</sup> maternelle</p>	<p>➤ Détecter de façon précoce toute difficulté susceptible d'entraver l'épanouissement, la réussite scolaire de chaque enfant</p>		<p>➤ Par la suite, nous rencontrons les familles dont les enfants pourraient rencontrer des difficultés potentielles et nous les orientons, au besoin, vers des services adéquats en fonction de la nature des difficultés de leur enfant</p> <p>➤ Ce dépistage s'organise en plusieurs phases au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Observation de la classe pas un ou plusieurs agents PMS</li> <li>2) Entretien avec l'enseignant nous permettant d'identifier ensemble les enfants à dépister plus précisément.</li> <li>3) Dépistage en individuel nous permettant d'estimer le niveau de compétences de l'enfant dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités langagières</li> <li>- Organisation spatiale</li> <li>- Schéma corporel</li> <li>- Logique spatiotemporelle</li> <li>- Capacités psychomotrices</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> <li>4) Suite à une concertation d'équipe PMS et à un entretien avec l'enseignant, les parents sont contactés ou rencontrés pour la remise des conclusions et de conseils éventuels.</li> </ol>	<p>➤ Grâce à l'arrivée des logopèdes en PMS, la mise en place d'un nouvel outil au sein des classes de 2<sup>ème</sup> maternelle pourrait, à terme, nous amener à revoir le dépistage tel que pratiqué actuellement. Cet outil s'appelle SOLEM (Soutenir et Observer le Langage En Maternelles)</p>
--	--	--	--	--	--

<p>➤</p>	<p>➤ Dépistages dans les classes de 3<sup>ème</sup> maternelle</p>	<p>➤ Evaluer l'évolution de l'enfant dans ses apprentissages</p>		<p>➤ Ce dépistage s'organise en plusieurs phases au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Observation de la classe pas un ou plusieurs agents PMS</li> <li>2) Entretien avec l'enseignant nous permettant d'identifier ensemble les enfants à dépister plus précisément.</li> <li>3) Dépistage en individuel nous permettant d'estimer le niveau de compétences de l'enfant dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités langagières</li> <li>- Graphomotricité</li> <li>- Notions mathématiques</li> <li>- Logique spatiotemporelle</li> <li>- Organisation visuo-spatiale</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> <li>4) Suite à une concertation d'équipe PMS et à un entretien avec l'enseignant, les parents sont contactés ou rencontrés pour la remise des conclusions et de conseils éventuels.</li> </ol> <p>➤ Au début du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire, nous concertons à nouveau l'enseignant de 3<sup>ème</sup> maternelle et revoyons les élèves pour lesquels les difficultés persistent.</p>	<p>➤ Grâce à l'arrivée des logopèdes en PMS, la création d'un nouveau dépistage de 3<sup>ème</sup> maternelle a été possible. Il sera en vigueur à partir de l'année scolaire 2020-2021.</p>
<p>➤ Re-tests de certains élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle</p>	<p>➤ Vérifier l'évolution de l'enfant suite aux remédiations préconisées</p>				

	<p>➤ Concertation entre SPSE et CPMS</p> <p>➤ Entretiens avec les institutrices de première année primaire, au premier trimestre.</p>	<p>➤ La collaboration permet l'échange de données indispensables à l'analyse de la situation de l'élève.</p> <p>➤ Ces entretiens avec les institutrices permettent d'évaluer la manière dont l'enfant progresse dans le début de ses apprentissages. Cela permet, également, de savoir si les conseils précédemment donnés sont suivis.</p>	<p>➤ Echanger nos observations à propos des élèves en difficulté apporte un éclairage complémentaire et permet lorsque c'est nécessaire de soutenir le conseil donné aux parents pour mettre en place des remédiations. La concertation permet un travail en coordination : nos regards se croisent sur les enfants pour lesquels l'un ou l'autre service éprouve des craintes.</p> <p>➤ Nous échangeons nos observations au sujet de chaque enfant. Nous avons ressenti un intérêt pour ces concertations de la part des institutrices qui prennent le temps de dialoguer avec nous.</p> <p>Ces entretiens apportent des informations intéressantes à l'équipe et permettent d'établir un continuum dans la connaissance que nous avons de l'enfant : nos avis donnent aussi un éclairage supplémentaire aux institutrices.</p>	
--	---	---	--	--

	<p>➤ Observations de l'enfant en milieu scolaire (en récréation, en classe, au cours d'éducation physique,...)</p> <p>➤ Présence lors des conseils de classe et délibérations dans les établissements secondaires lorsque la situation le nécessite</p>	<p>➤ Détection d'éventuelles problématiques comportementales, relationnelles, difficultés motrices,...</p> <p>➤ Suivre l'évolution scolaire du jeune. Détecter certains jeunes qui pourraient être en souffrance psychologique, dans une situation familiale compliquée ou par en risque de décrochage scolaire</p>	<p>➤ Lorsque nous estimons qu'une observation serait pertinente, nous organisons en accord avec les familles et les équipes enseignantes des observations de l'enfant afin d'éclairer une problématique précise</p> <p>➤ Nous pouvons recueillir des informations sur la réussite scolaire, mais aussi des informations plus personnelles livrées par les professeurs. Nous participons aux conseils de classe lorsque la situation l'impose. Nous pouvons, dès lors, apporter notre éclairage à l'équipe pédagogique. Nous informons l'équipe du suivi de l'élève dans le respect du secret professionnel</p>	
--	---	---	--	--

<p><b>5. Le diagnostic et la guidance</b></p>	<p>➤ Récoltes d'informations, constitutions d'un dossier, organisation d'éventuels entretiens, réunions, ...</p> <p>➤ Suivi très régulier dès l'inscription de chaque jeune au CEFA</p> <p>➤ Organisation de réunions d'équipes pluridisciplinaires</p>	<p>Assurer le suivi de chaque élève de notre ressort</p> <p>➤ L'AS explique, à chaque élève, l'aide qu'il peut lui être apportée et les missions qui sont les siennes. Elle travaille les motivations et le projet professionnel de l'élève</p> <p>➤ Analyse pluridisciplinaire de situations, communications permanentes entre les agents pour assurer le suivi des élèves</p>	<p>Dès qu'une difficulté est mise en évidence, nous essayons d'en préciser la nature et de mettre en place une aide qui est adaptée à la problématique de l'élève.</p> <p>➤ L'AS est celle qui reçoit la première demande et qui, le plus souvent, réalise l'intervention, mais nous avons une collaboration étroite pour lui permettre de bénéficier d'une approche multidisciplinaire. Tous les élèves nouvellement inscrits rencontrent l'AS du CPMS. Ces entretiens débouchent également sur des guidances en fonction de situations personnelles</p> <p>➤ Nos différentes équipes se concertent très régulièrement afin que nous puissions remplir toutes nos missions</p>	
---	---	---	---	--



	<p>➤ Réunions de service</p> <p>➤ Collaborations avec l'équipe éducative.</p>	<p>➤ Transmission de toutes les informations utiles au bon fonctionnement du CPMS</p> <p>Transmission des directives du P.O., de la Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p>Echanges de pratiques entre équipes</p> <p>Réflexions collectives sur différentes problématiques</p> <p>Echanges d'informations suite aux formations des agents</p> <p>➤ Echanges indispensables de regards sur la situation de l'enfant. Enrichir la perception du contexte de l'élève et de ses impacts sur la scolarité.</p>	<p>➤ Tous nos agents sont conviés aux réunions de service mensuelles afin que chacun puisse entendre, partager toute information professionnelle pertinente</p> <p>➤ Lors de nos concertations, nous veillons à respecter les règles du secret professionnel.</p> <p>Nos contacts avec l'ensemble des acteurs scolaires sont aussi fréquents qu'importants pour la guidance des élèves</p>	
--	---	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bilans psycho-affectifs, bilans intellectuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identification des ressources et des points faibles éventuels des enfants, adolescents testés</li> <li>Détection de problématiques psychologiques, scolaires ou autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nos C.P.P. sont parfois amenées à utiliser des tests standardisés afin d'étoffer les informations dont elles disposent sur un enfant.</li> <li>Ces bilans permettent, en général, de pouvoir formuler des hypothèses sur l'origine de certaines problématiques et/ou sur les suites à donner aux demandes (conseils de suivi, ...)</li> <li>Ce type d'intervention s'inscrit aussi bien dans nos activités de guidance que dans celles d'orientation scolaire.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des situations de négligence, maltraitance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisations de réunions d'équipes, réunions avec la directrice du CPMS, réunions avec les écoles, entretiens avec les familles, réunions avec les Services de l'Aide à la Jeunesse, échanges d'informations avec les SPSE, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervention rapide et priorité accordée à ce type de situations en fonction du degré de danger potentiel estimé</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des situations de harcèlement présumé ou avéré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse de la situation en équipe, entretiens individuels, groupe d'entraide, animations, ..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nos équipes proposent la prise en charge jugée la plus adéquate en s'adaptant aux particularités de chaque situation</li> </ul>		

<p><b><u>6. L'orientation scolaire et professionnelle</u></b></p>	<p>➤ Séances d'informations sur les études secondaires dans les classes de 5<sup>eme</sup> ou 6<sup>eme</sup> années primaires</p>	<p>➤ Présentation des différents types d'enseignement secondaire</p> <p>Débats autour des thèmes de racket, changements induits par le passage en secondaire, différences entre scolarité primaire et secondaire</p> <p>Sensibilisation des élèves au « bon usage » d'Internet et des réseaux sociaux</p> <p>Conseils en matière d'organisation, de planification, méthodologie,...</p>		<p>➤ Ces animations répondent à un réel besoin</p>	
---	--	---	--	--	--

	<p>➤ Participation de notre A.S. CEFA au suivi MFI des élèves (Module de Formation Individualisé)</p>		<p>➤ Le CEFA permet aux jeunes qui n'ont pas trouvé de stage d'essayer différentes options et met en place un encadrement pour les aider à élaborer un projet professionnel</p>	
	<p>➤ Participation à la séance d'informations du FOREM au CEFA</p>	<p>➤ Aider les jeunes à trouver un stage, à améliorer leur C.V, leur présentation générale, ...</p>	<p>➤ Toutes ces informations actualisées s'avèrent indispensables pour pouvoir émettre des conseils avisés en matière d'orientation</p>	
	<p>➤ Entretiens individuels avec les élèves</p>	<p>➤ Aider chaque élève demandeur à réfléchir son projet scolaire et professionnel.</p>	<p>➤ Nous assurons un rôle crucial en matière d'orientation scolaire et tentons de nous tenir à jour au niveau de l'offre de formations, diversité des métiers, ....</p>	

<p><b>7. Le soutien à la parentalité</b></p>	<p>➤ Rencontres avec des parents, les familles des élèves</p> <p>➤ Orientations de certains parents vers une consultation extérieure</p> <p>➤ Suivis des élèves en situation d'exclusion ou en passe de l'être</p>	<p>➤ Soutenir les parents dans leur rôle de parents, d'éducateurs, leur redonner confiance en leurs capacités à s'occuper de leurs enfants, ...</p> <p>➤ Aider les parents à trouver des solutions aux problèmes familiaux pour veiller à l'équilibre psychique de l'enfant.</p> <p>➤ Accompagnement des jeunes et de leurs familles</p>	<p>➤ Lorsque cela nous paraît nécessaire nous aidons les parents à prendre la décision de chercher de l'aide auprès de services extérieurs. Nous travaillons avec les services régionaux d'aide en fonction de notre connaissance de ces services et de leurs particularités.</p> <p>➤ Entretiens avec les élèves et les familles qui le souhaitent afin de remotiver le jeune et d'affiner son projet scolaire et professionnel</p>	
--	--	--	--	--

<p><b>8. L'éducation à la santé</b></p>	<p>Collaborations avec différents services extérieurs (SPSE, ONE, Maisons Médicales, OpenAdo,...)</p>	<p>Mise à jour de notre savoir en matière de soins médicaux, avancées de la médecine, ...</p> <p>Echange à propos d'un élève en particulier</p>	<p>En fonction des besoins identifiés par les écoles, nous proposons parfois des animations spécifiques</p>	<p>Les thématiques d'animations proposées s'adaptent constamment à l'évolution de la société et aux besoins des élèves et de leurs écoles.</p>
<p>Animations Santé sur les thématiques : L'alimentation, l'hygiène dentaire le sommeil, les 5 sens, le respect du corps, la vie affective et sexuelle, les écrans</p>	<p>Sensibilisation des élèves de maternel, primaire et secondaire sur des thématiques d'actualité</p>			



